

Le Serf (Serff) Jean (non cité dans le procès-verbal de la montre)

Le 16 janvier 1536 (n.st.) au titre de la taxe de franc fief, Jean Le Serf, demeurant à Nantes, déclare posséder 24 œillets de saline, acquis pour 400 livres tournois, et valant 15 livres 5 sous de rente. Ces œillets étant advenus par héritage à son épouse (Olive Labbé, voir ci-dessous), Jean Le Serf est taxé « eu esgard au grant nombre d'enffans » à 100 livres tournois (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3022, f° 2 et site « Archives remarquables »).

Le 20 avril 1540, Jean Le Serf, au nom d'Olive Labbé, sa femme, rend hommage au roi (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 138 v°). Le 19 juin 1540, résidant à Nantes et qualifié de « marchand », Jean Le Serff et son épouse Olive Labbé présentent au roi un minu dans lequel ils déclarent, à cause d'elle, 24 œillets de saline « frosts » venus de Jean Labbé, père d'Olive, qui les avait reçus d'Elyot, son frère germain, qui, lui-même, les avaient acquis de Jean de Coëtcas, seigneur de Coëtcas en Escoublac (*ibid.*, B 1465).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Le Serf (Serff) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024